

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

Nombre de membres	
En exercice :	14
Présents :	10
Votants :	12
Ayant donné procuration :	2
Absents excusés :	2
Absents :	2
Exclus :	0

Date de la convocation
10 mars 2023

Date d'affichage
20 mars 2023

<u>Objet de la délibération</u>
Signature de la Convention Territoriale Globale

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 11/2023

MAIRIE de

Séance du 17 mars 2023

28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le dix-sept mars à 18h00,

Courcelles-les-Montbéliard

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents: Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Alain LEMOINE, Bernard MARTINA, Josette PARRENIN, Sylvie ROULLAIS, Jean-Marc ETIENNEY

Etaient absentes: Sylvie BICHET et Nathalie PEIRO

Etaient représentés: Noëlle PEQUIGNOT et Damien LOCATELLI

Procurations données :

- de Noëlle PEQUIGNOT à Hakima KOCH
- de Damien LOCATELLI à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PERSONENI

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale impulsée par la Caf du Doubs, qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

Un travail de diagnostic a déjà été mené à l'échelle de PMA courant 2022.

Une CTG peut être signée à l'échelle intercommunale tout en conservant les compétences communales sur tout ou une partie des services aux familles, financés.

Les Bonus Territoire :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CTG a remplacé les Contrats enfance jeunesse (CEJ) au fil de leur renouvellement. Ce financement est appelé « Bonus Territoire »

Le financement « Bonus territoire », est conditionné à la signature d'une CTG à l'échelle intercommunale.

Pour cela, chaque commune doit prendre une délibération dès début 2023 afin d'autoriser son représentant à signer cette convention.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

Pour extrait certifié conforme,

SOUS-PREFECTURE

Le Maire,
Christian QUENOT



24 MARS 2023

MONTBELIARD

Acte rendu exécutoire
après dépôt en s/préfecture
le 22/03/2023
et publication ou notification
28/03/2023